

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BAPE**

**À L'OCCASION DES AUDIENCES PUBLIQUES DE JUIN 2014**

**SUR LES ENJEUX LIÉS À L'EXPLORATION ET À L'EXPLOITATION**

**DU GAZ DE SCHISTE DANS LE SHALE D'UTICA DES BASSES-TERRES**

**DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT**

Présenté par

Louise Richard

1551, 3<sup>e</sup> Rang Ouest  
Saint-Janvier-de-Joly  
(Québec)  
G0S 1M0  
418 728-4895  
[lrichard8@videotron.ca](mailto:lrichard8@videotron.ca)

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BAPE À L'OCCASION DES AUDIENCES PUBLIQUES DE JUIN  
2014 SUR LES ENJEUX LIÉS À L'EXPLORATION ET À L'EXPLOITATION DU GAZ DE  
SCHISTE DANS LE SHALE D'UTICA DES BASSES-TERRES  
DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT**

Je suis une citoyenne vivant dans la vallée du Saint-Laurent. Mon conjoint et moi y avons une maison depuis plus de 20 ans. Nous sommes bien implantés dans notre communauté : nous participons à la vie sociale, achetons localement et avons à cœur la vitalité de notre milieu de vie.

Nous avons suivi avec intérêt, et inquiétude, les débats sur le gaz de schiste depuis les tout premiers débuts. Nous avons lu les articles de journaux à ce sujet et visionné les films *Au pays des gaz de schiste* et *Gasland* décrivant ce qui se passe ailleurs, notamment en Pennsylvanie et au Texas, où l'exploitation du gaz de schiste va bon train, et à grande échelle, depuis plusieurs années.

**Problèmes potentiels reliés à l'extraction du gaz de schiste**

Il est clair que l'exploitation du gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent est un enjeu majeur. La technique de fracturation hydraulique utilisée pour extraire le gaz de schiste dans le shale d'Utica comporte des risques évidents pour les populations locales et l'environnement. En effet, les effets négatifs suivants pourraient être causés par cette exploitation :

- Fuites de méthane qui remontent à la surface et qui peuvent aboutir dans les maisons (nous avons vu des photos montrant des maisons dotées d'un évent placé à côté de celles-ci par une compagnie gazière afin que la maison n'explose pas à cause de l'accumulation de gaz à l'intérieur);
- Contamination de l'eau par le méthane remontant du sol (nous avons vu sur film des gens de la Pennsylvanie enflammant l'eau de leur puits, car celle-ci était pleine de méthane);
- Pollution de la nappe phréatique par les contaminants utilisés dans la fracturation hydraulique, qui, selon diverses sources de référence, peuvent comprendre des centaines de produits chimiques différents, dont du diesel (*Le Devoir*, 2 février 2011), de l'acide et des produits cancérigènes;

- Dommages causés aux rivières où seront pompés les millions de litres d'eau nécessaires pour la fracturation hydraulique;
- Rejet dans l'environnement de l'eau polluée par l'extraction, car les usines d'épuration municipales ne sont pas conçues pour traiter les eaux issues de la fracturation hydraulique, selon une expertise commandée par le Vérificateur général du Québec à l'expert en toxicologie environnementale de l'Université de Sherbrooke Raymond Van Coillie (*Le Devoir*, 20 janvier 2012);
- Dommages aux terres agricoles, aux boisés privés et aux terrains privés causés par l'enfouissement de tout un réseau de gazoduc nécessaire pour transporter le gaz de schiste extrait;
- Diminution de la qualité de vie à cause du va-et-vient 24 heures sur 24 des camions charriant l'eau nécessaire à la fracturation hydraulique;
- Diminution de la qualité de vie à cause du bruit et de la lumière 24 heures sur 24 provenant des sites de fracturation;
- Problèmes de santé occasionnés aux résidants par le stress, l'eau contaminée, la poussière soulevée par les camions, etc.;

L'énumération précédente concerne les effets négatifs potentiels sur les populations locales. Mais les citoyens du Québec dans son ensemble pourraient aussi souffrir d'effets négatifs, entre autres :

- Tous les problèmes reliés à l'augmentation des gaz à effet de serre à cause du méthane perdu lors de l'exploitation, celui-ci étant 22 fois plus actif comme gaz à effet de serre que le CO<sub>2</sub>, selon une étude de l'Université Cornell publiée dans la revue scientifique *Climatic Change* (*Le Devoir*, 12 avril, 2011);
- Devoir payer pour colmater à long terme les puits délaissés par les compagnies gazières, ce qui, selon Marc Durand, ingénieur-géologue et ex-enseignant à l'UQAM, pourrait coûter des milliards de dollars au gouvernement du Québec (*Le Devoir*, 16 février 2011);
- Devoir payer trois milliards de dollars sur 20 ans en coûts supplémentaires pour les infrastructures, pour l'épuration des eaux et pour les crédits d'impôt dont bénéficient les compagnies, selon l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) (*Le Devoir*, 17 février 2011);

## **Inquiétude au sujet des conséquences possibles**

Nous sommes donc extrêmement inquiets des conséquences possibles de l'exploitation du gaz de schiste au Québec.

Les compagnies possédant des claims au Québec ont répété sur tous les tons, dans les journaux et par la voix de leurs porte-parole, qu'il n'y pas de danger et que tout le processus d'extraction se déroulerait selon les plus hauts standards techniques et que la population n'a donc rien à craindre.

Plusieurs puits ont déjà été forés dans Chaudière-Appalaches, notamment à Leclercville. Ce puits a connu des fuites de méthane importantes. La compagnie responsable, Talisman Energy, a d'ailleurs reçu un avis d'infraction du ministère de l'Environnement le 27 janvier 2011 (*Le Peuple-Lotbinière*, 3 février 2011), car elle s'est révélée incapable de colmater ces fuites dans un délai raisonnable. Cinq semaines après l'émission de cet avis d'infraction, la fuite n'était toujours pas colmatée (*Le Peuple-Lotbinière*, 3 mars 2011). Tout ceci s'est passé lors de la phase d'exploration, et non pendant une phase d'exploitation. Nous présumons que la compagnie était en «mode séduction» et tenait à faire bonne impression sur le gouvernement et sur la population afin de convaincre les décideurs de donner le feu vert à l'exploitation. Elle a pourtant été incapable de contrôler correctement ses activités de façon à ce que celles-ci n'aient pas d'impacts négatifs. Si la compagnie n'a pas été capable de projeter une bonne image, ce qui était sans doute son vœu le plus cher, et ce, malgré tous ses efforts, qu'est-ce que ce sera quand elle aura eu le feu vert à l'exploitation et qu'elle n'aura plus personne à ménager? Et nous sommes convaincus que cette compagnie n'est pas pire que les autres compagnies détentrices de claims au Québec.

## **Conséquences sur les citoyens**

Prenons un exemple concret : une famille qui habite dans la vallée du Saint-Laurent, en campagne ou en bordure d'une petite ville ou dans un village et qui voit l'eau de son puits polluée, sa santé affectée, sa qualité de vie diminuée ou sa maison envahie par des fuites de méthane. Que lui arrivera-t-il? Il y a de grands risques que sa propriété soit dévaluée et soit carrément invendable et que ces gens soient pris au piège et incapables d'aller vivre ailleurs.

La grande question est : qui paiera pour compenser cette famille? Le gouvernement du Québec? La compagnie gazière?

Il est fort probable que ni le gouvernement ni la compagnie gazière ne voudront payer pour compenser cette famille des conséquences entraînées par l'extraction du gaz de schiste. Alors, cette famille devra poursuivre la compagnie pour recevoir une compensation. Pour ce faire, elle devra prouver que les dommages subis sont causés par l'exploitation du gaz de schiste. Comment s'y prendra-t-elle? Elle devra aller en cour, affronter des avocats payés par la compagnie, déboursier des milliers de dollars et attendre des années que le jugement soit rendu.

Imaginons que, par miracle, ces gens parviennent à recevoir rapidement une compensation financière suffisante pour leur permettre d'acheter une autre propriété et d'aller s'installer ailleurs, par exemple en ville. Dans le cas où une grande partie des gens arrivent à s'enfuir, cela aura pour conséquence de détruire le tissu social, de démembrer les communautés et de créer un espace déserté par ses habitants et occupé principalement par des compagnies qui, tôt ou tard, abandonneront le territoire, car les puits de gaz de schiste n'ont pas une durée de vie éternelle. Une fois les campagnes et les villages déstructurés, pourrions-nous les recréer et les reconstruire? Et, dans le cas où seuls quelques privilégiés, plus tenaces ou plus résilients que les autres, arrivent à s'enfuir, cela signifiera que les gens moins instruits, moins résilients, moins débrouillards, moins tenaces ou moins chanceux resteront piégés. Ces deux possibilités nous semblent tout à fait inacceptables.

## **Conclusions**

Les conséquences de l'extraction du gaz de schiste, entre autres aux États-Unis, sont bien documentées. Le gouvernement devrait écouter l'avis des chercheurs et des scientifiques, qui, contrairement aux compagnies gazières, ne sont pas mus par l'appât du gain.

La France a interdit l'extraction du gaz de schiste sur son territoire en mai 2011 (*Le Devoir*, 12 mai 2011). Il y a certainement une raison à cela.

## **Recommandations**

Nous sommes donc d'avis que le gouvernement du Québec devrait interdire l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste partout au Québec, et ce, de manière totale et définitive.

Et nous ne voulons pas que le gouvernement du Québec nous arrive avec une loi environnementale bidon, qui ferait semblant d'encadrer l'extraction du gaz de schiste; par exemple, une loi comprenant des distances séparatrices de 350 mètres entre les activités d'exploitation et les puits ou les maisons des citoyens, alors que l'on sait très bien que les puits forés horizontalement peuvent avoir une longueur de 2 kilomètres à partir du site de forage principal qui est foré verticalement.

Il y a beaucoup de gens qui pensent la même chose que nous à propos de l'extraction du gaz de schiste, mais qui demeurent muets et qui ne s'exprimeront pas devant le BAPE. Les sondages indiquent que la majorité des citoyens sont contre l'exploitation du gaz de schiste au Québec.

Les gens sont le sang et l'âme d'un pays. C'est nous qui formons la trame du Québec et qui élisons les gouvernements. Nous sommes le Québec. Écoutez-nous!